



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

contentieux

Question écrite n° 2046

### Texte de la question

M. Franck Gilard appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur un arrêt du Conseil d'État (CE, Janfin, 2 septembre 2006) portant sur l'abus de droit en matière fiscale, qui décide que l'administration peut invoquer une « fraude à la loi » si l'intention du législateur n'a pas été respectée. Cette évolution entraîne une certaine insécurité juridique du contribuable, qui doit donc connaître les intentions du législateur. Dans ce contexte, il la prie donc de lui communiquer ses intentions quant à l'introduction d'une nouvelle procédure de rescrit fiscal, plus large dans son champ et plus contraignant dans l'obligation de réponse faite à l'administration fiscale que l'article L. 64 du livre des procédures fiscales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Franck Gilard](#)

**Circonscription :** Eure (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2046

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 août 2007, page 5107

**Question retirée le :** 18 mars 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)